

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs
de certains produits plats laminés à chaud en fer, en aciers non alliés ou en autres aciers alliés,
originaires de République populaire de Chine

(Règlementation antidumping)

En application du règlement d'exécution (UE) 2017/649 (JO L92/17) de la Commission du 05/04/17, *de certains produits plats laminés à chaud en fer, en aciers non alliés, ou en autres aciers alliés, qu'ils soient enroulés ou non (y compris les produits coupés à longueur et les feuillards), simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus*, originaires de République populaire de Chine sont désormais soumises au paiement d'un droit antidumping définitif.

Ce règlement fait suite à la mise en place d'un droit antidumping provisoire à l'importation de ces marchandises à partir du 08/10/16 (règlement d'exécution (UE) 2016/1778 – JO L272/16).

En conséquence, toutes les marchandises reprises sous les codes NC et TARIC 7208 10 00, 7208 25 00, 7208 26 00, 7208 27 00, 7208 36 00, 7208 37 00, 7208 38 00, 7208 39 00, 7208 40 00, 7208 52 10, 7208 52 99, 7208 53 10, 7208 53 90, 7208 54 00, 7211 13 00, 7211 14 00, 7211 19 00, 7225 30 90, 7225 40 90, 7226 91 91, 7226 91 99, 7225 19 10 90, 7225 40 60 90 et 7226 19 10 90, fabriquées par les sociétés chinoises, sont soumises, à compter du 07/04/17, à un taux de droit antidumping définitif, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, défini par le tableau ci-dessous. Les codes additionnels à utiliser sont également repris dans le tableau.

Sociétés	Droit antidumping (%)	Code additionnel TARIC (CACO)
Bengang Steel Plates Co., Ltd.	28,1	C157
Handan Iron & Steel Group Han-Bao Co., Ltd.	18,1	C158
Hesteel Co., Ltd Tangshan Branch (anciennement Hebei Iron & Steel Co., Ltd. Tangshan Branch)	18,1	C159
Hesteel Co., Ltd Chengde Branch (anciennement Hebei Iron & Steel Co., Ltd. Chengde Branch)	18,1	C160
Zhangjiagang Hongchang Plate Co., Ltd.	35,9	C161
Zhangjiagang GTA Plate Co., Ltd.	35,9	C162

Angang Steel Company Limited	27,3	C150
Inner Mongolia Baotou Steel Union Co., Ltd.	27,3	C151
Jiangyin Xingcheng Special Steel Works Co., Ltd.	27,3	C147
Shanxi Taigang Stainless Steel Co., Ltd.	27,3	C163
Shougang Jingtang United Iron & Steel Co., Ltd	27,3	C164
Maanshan Iron & Steel Co., Ltd	27,3	C165
Rizhao Steel Wire Co., Ltd.	27,3	C166
Rizhao Baohua New Material Co., Ltd.	27,3	C167
Tangshan Yanshan Iron and Steel Co., Ltd.	27,3	C168
Wuhan Iron & Steel Co., Ltd.	27,3	C156
Autres sociétés	35,9	C999

L'attention des opérateurs est appelée sur le fait que l'application des taux de droit individuels fixés pour les sociétés mentionnées au paragraphe 2 est subordonnée à la présentation aux autorités douanières des États membres d'une facture commerciale en bonne et due forme, sur laquelle figure la déclaration suivante, datée et signée par un responsable de l'entité établissant la facture identifié par son nom et sa fonction: *«Je soussigné(e), certifie que le (volume) de (produit concerné) vendu à l'exportation vers l'Union européenne et couvert par la présente facture a été fabriqué par (nom et adresse de la société) (code additionnel TARIC) en [pays concerné]. Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont exactes et complètes.»* Faute de présentation d'une telle facture, le taux de droit applicable à «toutes les autres sociétés» s'applique.

Les montants déposés au titre des droits antidumping provisoires depuis le 08/10/16, conformément au règlement d'exécution (UE) 2016/1778 (JO L272/16), sont définitivement libérés.